

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 27 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024 : VOTE DES TAUX

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2024 et des 3 taxes directes locales émis le 11 mars 2024 par le directeur départemental des finances publiques (ci-annexé),

À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Il n'y a donc plus de taxation de TH sur les résidences principales et les différents abattements de TH sont supprimés.

La base de la taxe d'habitation concernent les résidences secondaires et assimilées.

Conformément aux orientations budgétaires, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes et de les fixer comme suit :

	Base d'imposition effective 2023	Taux de référence pour 2024	Base d'imposition prévisionnelle 2024	Produit de référence 2024	Taux votés 2024	Produit attendu 2024
TAXE FONCIERE BÂTIE TFB	17 848 299 €	36,81 %	18 470 000 €	6 798 807 €	36,81 %	6 798 807 €
TAXE FONCIERE NON BÂTIES TFNB	196 197 €	52,10 %	200 400 €	104 408 €	52,10%	104 408 €
TAXE D'HABITATION TH	1 496 175 €	17,67 %	1 190 000 €	210 273 €	17,67 %	210 273 €
TOTAL						7 113 488 €

A titre d'information, l'application du coefficient correcteur génère une recette de 1 092 482 € qui vient s'ajouter au produit fiscal voté.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20240402-24DEL27-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les taux communaux 2024 tels que présentés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le